

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

PAR COURRIEL:

Laval, le 27 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant les documents aux dossiers des autorisations 7311-13-01-65005-ML et 7430-13-01-01312-00 à Laval

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande et qui sont accessibles.

7430-13-01-01312-00

- 1. Modification de certificat d'autorisation du 28 octobre 2013, 2 pages
- 2. Certificat d'autorisation du 11 septembre 2012, 3 pages
- 3. Rapport d'inspection du 2 octobre 2014, 6 pages
- 4. Rapport d'inspection du 7 juillet 2014, 4 pages
- 5. Avis de non-conformité du 24 octobre 2013, 2 pages
- 6. Rapport d'inspection du 17 octobre 2013, 6 pages
- 7. Rapport d'inspection du 18 mars 2013, 7 pages

7311-13-01-65005-ML

- 8. Autorisation du 25 octobre 2012, 2 pages
- 9. Lettre du 15 juillet 2013, 1 page
- 10. Courriels du 9 janvier 2014, 2 pages
- 11. Annexes 1.1. et 1.4 de l'évaluation environnementale de phase III, Zones 2 et 3 du développement résidentiel projeté à partir de la rue Angèle, partie du lot 3 271 890, 25 janvier 2007, 3 pages
- 12. Page 12 et 13 de l'évaluation environnementale de phase 1, Zones 1 à 3 du développement résidentiel projeté à partir de la rue Angèle, partie du lot 3 271 890 (anciennement 3 297 119), 24 août 2006, 3 pages

Sont également présents au dossier les documents visés: par l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), tel que déjà mentionné. À défaut d'obtenir une procuration signée par un dirigeant de l'entreprise, la loi nous fait obligation, de masqué l'information concernée, ou dans le cas de documents complets, de consulter ce tiers et d'attendre qu'il nous présente ses commentaires par écrit avant de savoir si nous pouvons vous transmettre ces documents.

- 13. Documents mentionnés au certificat
- 14. Évaluation environnementale du projet de développement domiciliaire dans le prolongement de la rue des Noisetiers et d'une partie du lot 1 357 632, janvier 2005,
- 15. Évaluation environnementale de phase III, secteur dans le prolongement de la rue des cerisiers, partie du lot 3 297 119, 30 mai 2007
- 16. Évaluation environnementale de phase III, Zones 2 et 3 du développement résidentiel projeté à partir de la rue Angèle, partie du lot 3 271 890, 25 janvier 2007
- 17. Évaluation environnementale de phase 1, Zones 1 à 3 du développement résidentiel projeté à partir de la rue Angèle, partie du lot 3 271 890 (anciennement 3 297 119), 24 août 2006

Toutefois, l'évaluation environnementale du projet de développement domiciliaire dans le prolongement de la rue des Noisetiers et d'une partie du lot 1 357 632, janvier 2005 et une lettre du 17 janvier 2013 relèvent de la ville de Laval. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité

Me Chantal Sainte-Marie, Greffière par intérim 1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin Laval (QC) H7V 3Z4

Tél.: 450 978-3951, Téléc.: 450 978-3966

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Falardeau Répondante régionale de l'accès aux documents

IF/if p.j.

Le 15 juillet 2013

M. Luc Goulet, ing. Directeur Service de l'ingénierie **VILLE DE LAVAL** 1333, boul. Chomedey, bureau 801 Case postale 422, Succursale Saint-Martin Laval (Québec) H7V 3Z4

OBJET : PROJET MOP 26311-A

C/T art 23-24

Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage et de préliminaires de rue dans le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue du Cerisier ainsi que sur une partie du lot 4 513 214 du cadastre du Québec.

LIEU

EX-VILLE DE ST-FRANÇOIS art 23-24

SECTEUR 1

ENTREPRENEUR

ATTESTATION DE CONFORMITÉ (Égouts, aqueduc, drainage et préliminaires de rue)

Monsieur,

Nous attestons, par la présente, qu'une partie des travaux du projet MOP 26311 de la Ville de Laval, a été exécutée et complétée conformément aux dispositions de ladite soumission. Les travaux ont été reçus provisoirement le 15 juillet 2013.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

art 23-24

art 53-54

AF/sm

p.j. 1 copie du plan-clé

Me Guy Collard, greffier / Ville de Laval c.c.: M. Luc Goulet, Ing. Directeur / Ville de Laval / S.I.

Mme Sylvie St-Hilaire / MDDEFP

N/Réf. art 23-24

art 23-24

St-Hilaire, Cindy

De:

art 53-54

Envoyé: 9 janvier 2014 13:15

St-Hilaire, Cindy

Objet:

RE: Projet MOP 26311, Avenue Des Trembles

Oui

art 53-54

art 23-24

Ce couniel pout content des informations confidentielles. Si vous néties pas la pérsonne à qui s'artiesse ce counté, veullez s.v.p. en aussi immédiatement l'expéditeur en le lui retounant, el et détuises toutes appes. L'utilisation des informations contenues dans os countel par une personne non autorisés paut être l'égale. This error and any attachments may contain confident alinformation. If you are not introducing priority the sends immediately by recurrence may delete this error and destroy a deservation or use of this information by a person other than the intended recipient is unauthorized and may be illegal.

From: cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca]

Sent: January 9, 2014 1:12 PM

To: art 53-54

Subject: RE: Projet MOP 26311, Avenue Des Trembles

Par conséquent les travaux d'égouts et aqueduc sont compléter.

----Message d'origine----

De: art 53-54

Envoyé: 9 janvier 2014 13:08

À: St-Hilaire, Cindy

Objet: RE: Projet MOP 26311, Avenue Des Trembles

Dans l'objet sous "Attestation de conformité", j'ai mis entre parenthèses les parties de travaux « Égouts, aqueduc, drainage et préliminaires de rue)

art 53-54

art 23-24

Ce couniel pay content des informations confidentielles. Si vous n'âtes pas la personne à qui s'athesse de couniel, veullez s.wp., en avier immédiatement l'expéditeur en le lui rel et définises troutes croies. L'utilisation d'esimisment confidentiel information. If you are not intended reopient, please notify the sender immediately by return e-mail, délete this e-mail and dissemination or use of this information by a person other than the intended reopient is unauthorized and may be illegal.

From: cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca]

Sent: January 9, 2014 11:16 AM

To:art 53-54

Subject: RE: Projet MOP 26311, Avenue Des Trembles

Bonjour monsieur art 53-54

J'ai discuté avec notre ingénieur sur le document que vous nous avez transmis. Nous voudrions savoir quelle partie des travaux a été complétée.

Passer une bonne journée

Cindy St-Hilaire

Centre de contrôle environnemental du Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Bureau de Laval.

850, Boulevard Vanier, Laval (Québec) H7C 2M7

2 (450) 661-2008 p. 305

6 cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca

Fax (450) 661-2217

Laval, le 25 octobre 2012

AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, article 32)

157834 Canada inc. 22021, avenue Union, bureau 888 Montréal (Québec) H3A 2S9

9031-7074 Québec inc. 6000, Descon Road, app. 1-P Montréal (Québec) H3S 2T9

N/Réf.: 7311-13-01-65005-ML

400977180

Objet: Travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sous l'avenue des Trembles et la rue des Cerisiers (MOP 26311)

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 14 juillet 2011, reçue le 14 juillet 2011 et complétée le 15 octobre 2012, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q.,chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

 Prolongement, sous l'avenue des Trembles et la rue des Cerisiers, d'environ 315 mètres de conduites d'aqueduc, 310 mètres de conduites d'égout sanitaire et 375 mètres de conduites d'égout pluvial.

Les travaux seront réalisés sur les lots 4 513 209, 4 513 211 et 4 513 212 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout » daté du 4 juillet 2011, révisé le 19 décembre 2011, signé par monsieur art 53-54

N/Réf.: 7311-13-01-65005-ML

400977180

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

• Plans intitulés « Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage et d'éclairage de rue par distribution souterraine dans le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers ainsi que sur une partie du lot 4 503 214 du cadastre du Québec », numéros 1186251, feuillets F-1/4 et F-3/4, révisés en date du 19 septembre 2012, préparés par art 23-24 signés par monsieur art 53-54 ing.;

• Addenda #1 à l'étude de Phase 1 (2010) et à la mise à jour de Phase 1 (2012), préparé par art 23-24 ., daté du 11 octobre 2012, signé par monsieur art 53-54 ng.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/SC/gg

Hélène Proteau Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

157834 CANADA INC. 9031-7074 QUÉBEC INC.

<u>Évaluation environnementale</u> <u>de Phase III</u>

Zones 2 et 3 du développement résidentiel projeté à partir de la rue Angèle à Saint-François, Laval (Québec)

art 23-24

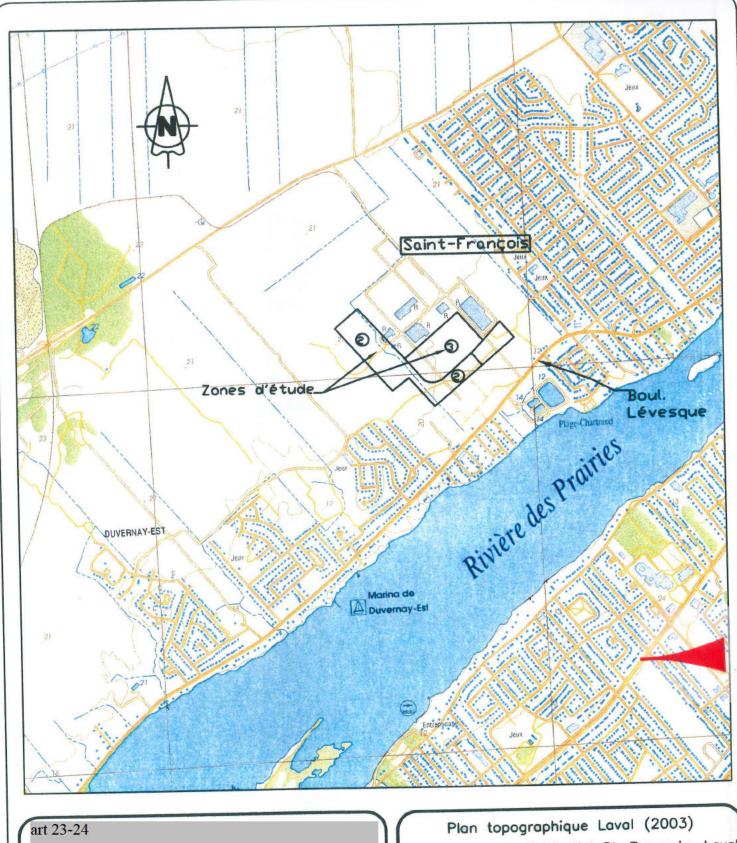
MINIOTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

1 4 JUIL. 2011

DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL

NOTRE DOSSIER:

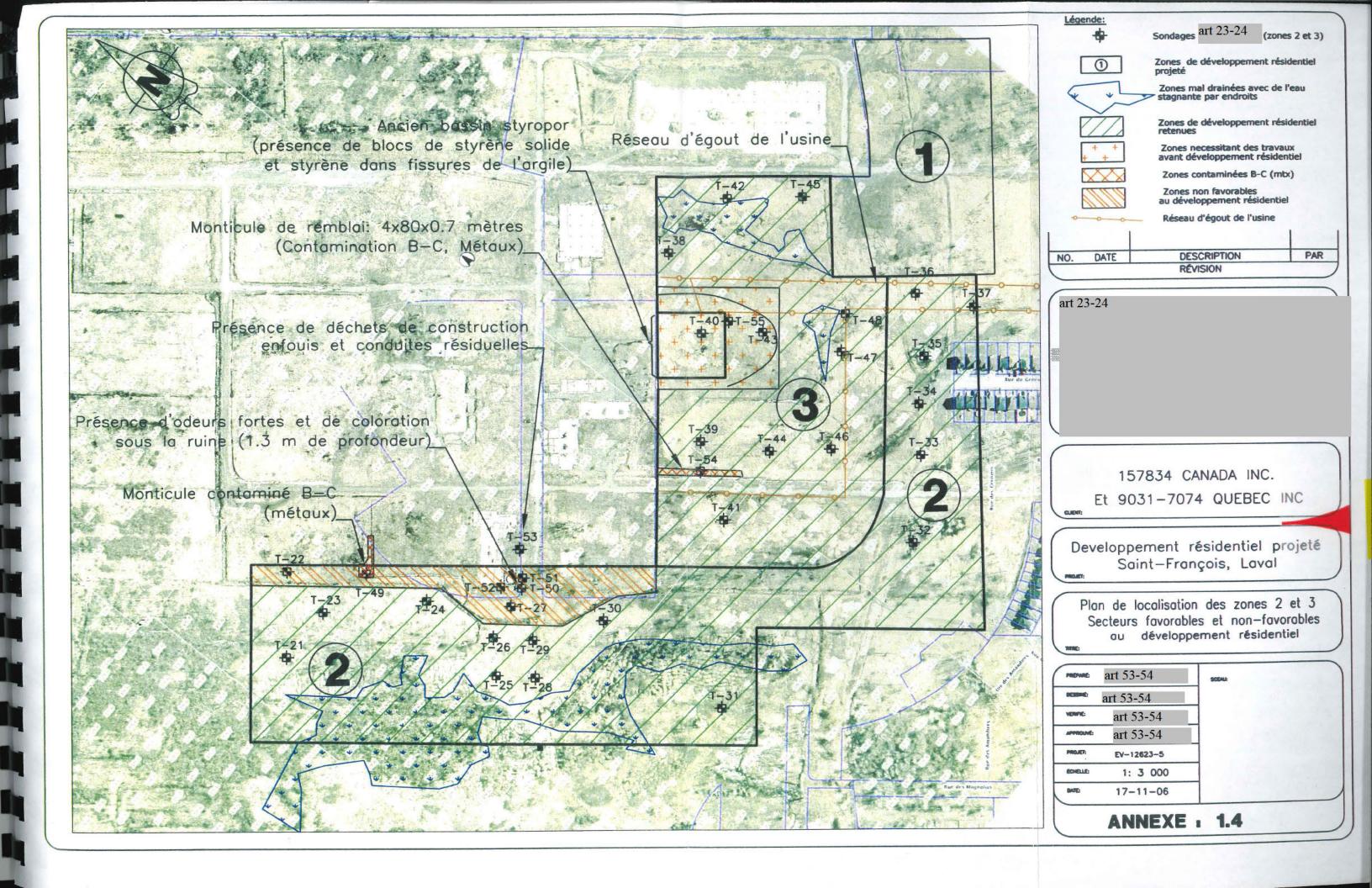
DATE: Le 25 janvier 2007



157834 CANADA INC. Et 9031-7074 QUEBEC INC Développement résidentiel St-François, Laval

merue: ai		rgé projets.	PROJET:	EV-12623-5	
OCCOUNT:	3-54	rgé projets.	(CHELLE:	1: 20 000	
venet:		ing.	DATE:	09-08-2006	

ANNEXE . 1.1



157834 CANADA INC. 9031-7074 QUÉBEC INC.

<u>Évaluation environnementale</u> <u>de Phase I</u>

Zones 1 à 3 du développement résidentiel prévu à partir de la rue Angèle à Saint-François, Laval (Québec)

NOTRE DOSSIER:

art 23-24

DATE: Le 24 août 2006

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT BURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

14 JUIL. 2011

DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL

à Saint-François, Laval, [partie de l'ancien lot 3 297 119 (maintenant 3 271 890)]

6.0 RAPPORT DU MODEP

Le MDDEP tient un inventaire des sites d'entreposage et d'enfouissement des déchets dangereux qui ont été identifiés comme ayant un impact potentiel sur l'environnement, ainsi qu'un inventaire des terrains contaminés. Ces inventaires ont été consultés sur le site Internet du MDDEP. Leur examen montre l'absence de site référencé comme contaminé à proximité du site à l'étude.

7.0 CONCLUSION

Selon l'étude de l'historique du site présentée dans ce rapport (photographies aériennes et plan, chaîne des titres), ainsi que de la visite sur site, il apparaît que :

- les zones à l'étude étaient constituées par des terrains agricoles vacants avant l'implantation de l'usine BASF :
- l'usine BASF a été en activité entre 1969 et 1986. Un certain nombre de remblais provenant de la mise en place de l'usine entre 1969 et 1970 a été observé à l'emplacement des « zones 1 2 et 3 » à l'étude:
- depuis la fermeture de l'usine, et depuis la fin de la réhabilitation du site, il n'y a pas eu d'autre remaniement de sols sur les « zones 1, 2 et 3 » étudiées ou à proximité, ni d'autre activités pouvant induire un risque environnemental.

Ainsi, nous pouvons conclure de l'historique de la propriété qu'il n'y a pas eu d'autres éléments de risque environnemental additionnels par rapport à la présence de l'usine BASF sur les « zones 1, 2 et 3 » étudiées.

Quant aux activités de la BASF sur les lots à l'étude, la qualité des sols laissés en place suite à la réhabilitation du site de l'usine (section 3.4 - anciennes études, et annexe 5 réponse du MDDEP) serait conforme (voir premier paragraphe souligné à la section 3.4) à la plage A-B des critères génériques du MDDEP (politique 1999), donc conforme au critère B (résidentiel) ou conforme au critère de l'annexe I (résidentiel) du règlement sur la protection et la réhabilitation de terrains de 2003.

À la lumière de ce qui précède, et surtout en tenant compte que :

- a) le critère résidentiel avait été atteint sur ces terrains à la fin de la réhabilitation en
- b) aucune autre activité environnementale problématique n'a été décelée par cette phase I avant et après la période BASF,

on pourrait simplement conclure qu'aucune autre caractérisation sur ces terrains ne serait nécessaire. Toutefois, comme l'attestation obligatoire de ces anciennes études dépasserait largement les contraintes de temps du présent mandat, comme la zone étudiée connaît un développement résidentiel (donc sensible), tout en tenant compte des aspects favorables des travaux de réhabilitation effectués dans le passé, nous recommandons l'exécution d'une phase III sur le site, laquelle pourrait par la suite être attestée plus rapidement par l'expert du MDDEP, et ce, en accord avec M. Henrik Amirian, responsable du dossier au MDDEP.

Cette phase III, pourrait se faire à l'aide de sondages additionnels dans les zones 1, 2 et 3, lesquels permettront une mise à jour de la situation environnementale en vue de l'utilisation résidentielle projetée de ces terrains. Ces sondages seront un complément aux sondages réalisés entre 1986 et 1991 [une étude détaillée des résultats de l'époque devra être effectuée pour conclure sur l'étendue de la caractérisation additionnelle pour chacune des zones (par exemple, remblai à la surface sur la zone de l'«Étape 1 », anciennes bâtisses et remblais qui contenaient des enfouissements dans la zone de l'« Étape 2 », bassin de sérum et panache de contamination dans la zone de l'«Étape 3») (section 3.4)].

Les résultats de cette caractérisation, si concluants, devront permettre le développement résidentiel des zones déjà prévues à cet effet (Annexe 1.2A) ou de solliciter le dézonage des parcelles actuellement zonées comme étant commerciales ou parc.

Finalement, et toujours dans le cadre de la Loi 72, la présente étude de phase I doit être attestée par un expert du MDDEP.

8.0 PERSONNEL art 23-24

art 23-24 art 53-54

Laval, le 28 octobre 2013

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

9031-7074 Québec inc. 6000, chemin Deacon, app.1P Montréal (Québec) H3S 2T9

157834 Canada inc. 2021, avenue Union, bureau 888 Montréal (Québec) H3A 2S9

N/Réf.: 7430-13-01-01312-00

401079425

Objet: Remblayage de marécages et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour un projet de développement résidentiel

Mesdames, Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 11 septembre 2012, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet d'un marais et d'un marécage ainsi que le remblayage partiel de deux marécages et d'un marais pour une superficie totale de 2 479 mètres carrés. Les travaux auront lieu sur les lots 4 513 209, 4 513 211, 4 513 212, 4 574 658 à 4 574 760 du cadastre du Québec, Ville de Laval;
- La perte de marais et marécages sera compensée par la conservation de 2 433 mètres carrés de milieux terrestres d'une valeur écologique égale aux milieux détruits et adjacent à un marécage sur le lot 4 763 254 du cadastre du Québec, Ville de Laval. La cession des superficies de compensation à la Ville de Laval devra être réalisée dans un délai maximal de 18 mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation.

N/Réf.: 7430-13-01-01312-00

401079425

À la suite de votre demande du 2 octobre 2013, reçue le 3 octobre 2013 et complétée le 16 octobre 2013, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Abattage de dix arbres dans deux marécages pour le prolongement d'une ligne de transport d'énergie électrique et plantation de 30 érables argentés dans ces marécages.

Les travaux auront lieu sur le lot 4 763 254 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 2 octobre 2013, signée par monsieur concernant la demande de modification de certificat d'autorisation, documents annexés;
- Courriels au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datés du 2 et du 16 octobre 2013 et envoyés par monsieur art 53-54

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/IB/gg

Hélène Proteau

Directrice régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et

Laurentides

Laval, le 11 septembre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, article 22)

9031-7074 Québec inc. 6000, chemin Deacon, app. 1P Montréal (Québec) H3S 2T9

157834 Canada inc. 2021, avenue Union, bureau 888 Montréal (Québec) H3A 2S9

N/Réf.:

7430-13-01-01312-00

400709780

Objet:

Remblayage de marécages et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour un projet de développement résidentiel

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 mars 2010, reçue le 11 mars 2010 et complétée le 7 septembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet d'un marais et d'un marécage ainsi que le remblayage partiel de deux marécages et d'un marais pour une superficie totale de 2 479 m². Les travaux auront lieu sur les lots 4 513 209, 4 513 211, 4 513 212, 4 574 658 à 4 574 760 du cadastre du Québec, Ville de Laval.
- La perte de marais et marécages sera compensée par la conservation de 2 433 m² de milieux terrestres d'une valeur écologique égale aux milieux détruits et adjacent à un marécage sur le lot 4 763 254 du cadastre du Québec, Ville de Laval. La cession des superficies de compensation à la Ville de Laval devra être réalisée dans un délai maximal de 18 mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation.

N/Réf.:

7430-13-01-01312-00

400709780

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, intitulée « 9031-7074 Québec inc. et 157834 Canada inc. Prolongement de l'avenue des Trembles à Laval », datée du 15 juin 2009, signée par monsieur art 53-54 onze pages et documents annexés;
- Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval, tenue le 23 février 2011, pour l'engagement d'accepter la cession des superficies offertes en compensation;
- Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration des compagnies 157834 Canada inc. et 9031-7074 Québec inc., tenue le 7 mars 2011, pour l'engagement d'installer une clôture pour délimiter la zone des travaux;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 9 mars 2011, envoyé par monsieur art 53-54 ainsi que deux fichiers joints;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 22 mars 2011, signée par monsieur (art 53-54
- Courriels au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés du 9 novembre 2010, du 28 avril 2011, du 12 avril 2012 et du 6 septembre 2012 envoyés par monsieur art 53-54 ainsi que des fichiers joints;
- Lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datées du 23 février 2011 et du 23 août 2012, signées par monsieur art 53-54
- Envoi de divers documents le 6 septembre 2012 et reçus le 7 septembre 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par monsieur art 53-54 dont :
 - Plan intitulé: « Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage et d'éclairage, de rue par distribution souterraine dans le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers ainsi que sur une partie du lot 4 513 214 du cadastre du Québec » Avenue des Trembles CH. 0+000.0 à 0+244.5 Rue des Cerisiers Ch. 000.0 à 0+116.5 Plan no.: 1186251 SK-01 révisé et daté du 2 avril 2012;
 - Figure 1 intitulée « Localisation du projet et de la zone de compensation », datée de septembre 2012.

3

N/Réf.:

7430-13-01-01312-00

400709780

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/IB/ém

Hélène Proteau

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laval

1 Identification
Date de l'inspection : 2014-10-02 Heure d'arrivée : 8 h 34 Heure de départ : 9 h 45
Inspecteur : Cindy St-Hilaire Accompagné de :

Nº intervention : 300916798Type d'intervention : InspectionNº gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00Nº du rapport d'inspection : 401183914Nº demande : 200267632Type de demande : Document officiel

But de l'inspection : Vérifier la conformité des travaux au C.A délivré.

Lieu inspecté

Nom du lieu: Marais et marécages (7430-13-01-01312-00)

Nom usuel du lieu:

Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 4 513 209

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,661928722200:-73,596705364600

ntervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
157834 Canada inc.	Propriétaire	4150, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 330 Montréal (Québec) H3Z 2Y5	Y2053770
9031-7074 Québec inc	Propriétaire	6000, chemin Deacon 1P Montréal (Québec) H3S 2T9	Y2037821

Conditions météo

nuageux

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 8 Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cindy St-Hilaire avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-01312-00\2014-10-02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre	
⊠ Croquis	2	Emplacement de la plantation	
☐ Plan			
⊠ Carte	1	Plantation d'érables argentés	
	3	Courriel de Zavie Brown pour l'engagement de la hauteur des plans.	

2 Mise en contexte

□ so

Le 28 octobre 2013, une modification de certificat d'autorisation a été émise pour le remblayage de marécage et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour un projet de développement résidentiel. Dans cette autorisation, 30 érables argentés de grandeur PFD à une hauteur minimum de 1 mètre doivent

2 Mise en contexte

SO

être plantés avant le 30 mai 2014.

Le 5 septembre 2014, nous recevons un courriel du consultant pour nous indiquer les coordonnées de la plantation.

3 Description de l'inspection

Je me stationne devant le 266, rue des Noisetiers.

Je me dirige vers les coordonnées que le consultant nous a transmises.

Je prends des coordonnées GPS à l'aide d'un GPS de marque Ashtech lorsque je suis arrivée sur les lieux.

Je compte 37 érables argentés au total. Il se peut que je n'aie pas trouvé tous les arbres (photo 1).

Je mesure deux érables argentés à l'aide d'un ruban à mesurer. L'un mesure 40 cm et l'autre 55 cm (photos 2 et 3).

Je n'ai pas vu d'érable argenté qui mesure plus que 60 cm. Je teste l'enracinement des arbres et je ne suis pas capable de les déraciner.

Je vais jusqu' à la fin des plantations et je prends une coordonnée.

Je retourne sur mes pas pour aller rejoindre ma voiture et je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

so 🗆

J'insère les coordonnées GPS dans l'atlas géomatique. La plantation est située à côté du milieu humide 748.

5 Conclusion

La plantation d'érables argentés a été réalisée avec un gain de 7 plants de plus que ceux prévus dans le certificat d'autorisation (37 plants ont été plantés versus 30 prévus).

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

⊽ so

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Signature :

Date de signature : 2014-10-14

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte Fonction : Coordonnatrice

Signature : Date : 2014-11-03

Commentaires: OK avec recommandations

8 Photos

Photo no: 1

Fichier: DSCN1531.JPG

Description:

Les drapeaux oranges représente un érable argenté planté.

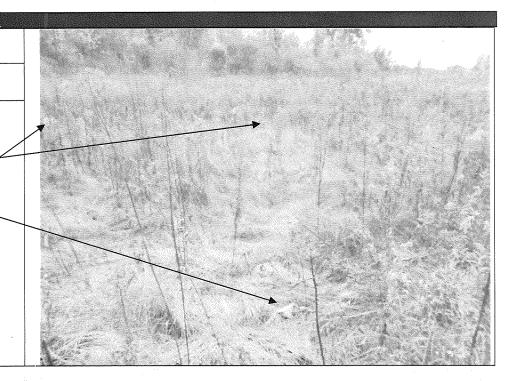


Photo no: 2

Fichier : DSCN1529.JPG

Description:

Plant d'érable argenté de 40 cm de hauteur.

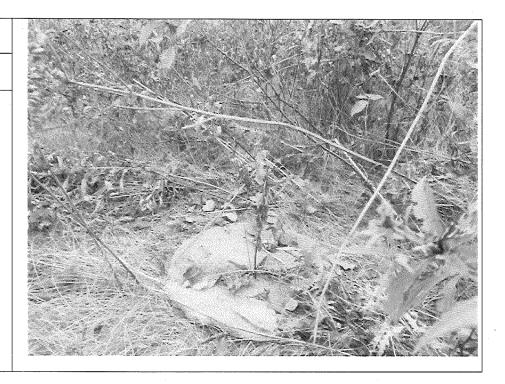
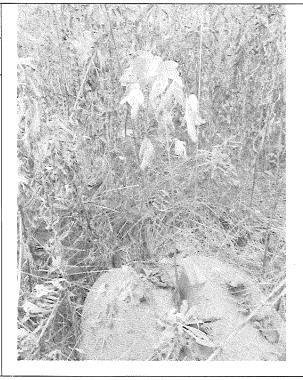


Photo no: 3

Fichier: DSCN1530.JPG

Description:

Plant d'érable argenté de 55 cm.





Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec, 2014

Barriault, Isabelle

De:

art 53-54

Envoyé: 2 octobre 2013 17:06

À:

Barriault, Isabelle

RE: Demande de Modification C22 #7430-13-01-01312-00 Duvernay Laval

Bonjour Mme Barriault

Selon notre biologiste les espèces d'arbres plantées seront des Érables Argentés PFD à une hauteur minimum de

From: Isabelle.Barriault@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Isabelle.Barriault@mddefp.gouv.qc.ca]

Sent: Wednesday October 02 2013 3:31 PM To art 53-54

Subject: RE: Demande de Modification C22 #7430-13-01-01312-00 Duvernay Laval

Bonjoulart 53-54

La présente fait suite à votre courriel de ce jour.

Tel que convenu, j'ai pris connaissance rapidement de la justification de la demande de modification de certificat d'autorisation et voici deux éléments à préciser :

Avez-vous déterminé quelles seront les espèces d'arbres plantées et la hauteur minimale des plants?

Une réponse par courriel sera acceptée.

Meilleures salutations,

Isabelle Barriault, biologiste, M. Sc.

Analyste - Milieux naturels et hydriques

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone: 514-873-3636 poste 343

Télécopieur: 514-873-4479

isabelle.barriault@mddefp.gouv.qc.ca

De: art 53-54

Envoyé: 2 octobre 2013 15:14

À : Barriault, Isabelle

Objet: Demande de Modification C22 #7430-13-01-01312-00 Duvernay Laval

Bonjour Mme Barriault

Voici la demande de modification pour votre vérification. L'original est envoyé à Mme Pepin par messager.

Merci

art 53-54



Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laval

1 Identificatio	v a				Section of the sectio		
Date de l'inspec		4-07-10	Heure d'arri	ivée · º	h 34	Heure de dépar	t:9 h 42
Inspecteur : Cin			neule u alli	ivee . 3	Accompagné de		C. J II 42
mspecteur . Om	dy Ot-i iliali	. •		L	Accompagne de		
Nº intervention	: 30089648	31			Type d'interventi	on: Inspection	
Nº gestion docu			001312-00			nspection: 401154	063
Nº demande : 20						e : Document officie	
But de l'inspect	ion : Vérifi	er la conform	ité des travau	ıx au C./	A délivré.		
Lieu inspecté							
Nom du lieu : M	arais et ma	arécages (743	30-13-01-0131	12-00)			
Nom usuel du li		<u> </u>	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				
Nº du lieu : X21					Type de lieu : ma	récage, marais, éta	ng, lagune
Localisation du	lieu inspe	cté : Cadastr	re du Québec	: 45132			
Coordonnées g	éographiq	ues du lieu (GÉO NAD 83	3 degrés	s décimaux) : 45,6	661928722200:-73,5	96705364600
Intervenant du I	lieu						
					4.1.7.3	i:cc:	No intervenant
N	om		Fonction	Adı	r esse postale (si d	illerente du lieu)	SAGO
9031-7074	Ouábac inc	- r	ropriétaire		1P-6000, chem		Y2037821
00017074		J. P			Montréal (Québe	c) H3S 2T9	
	2						•
Conditions mét	éo		Harry Co.			and the state of t	
ensoleillé							
Personnes rend	ontrées		⊽ so				
1 digonileg rene	, vii u v v v						
Plainte			⊽ so				· ·
P							
Photos numério	ques						
Nombre de pho	toe priese	eur le terrai	n · 6		Nombre de phot	os annexées au ra	pport : 3
	•				-		
Toutes les photo	os annexée	s à ce rappor	t ont été prise	es par C	indy St-Hilaire ave	c un appareil photo	de type Nikon
Coolpix L26. L'o	riginal de c	es photos a é	été conservé d	conform	ément à la Directiv	e sur la gestion des	photos
		oire de l'appa	ireil est demei	uree en	ma possession jus	squ'au transfert des	pnotos originales
sur le serveur ce	entrai.						
Les photos sont	conservée	e sur le réner	toire sécurisé	suivant	· M·\Rég-13\sthci	01\7430-13-01-0131	2-00\2014-07-10
Les priotos sont	CONSCIVEC	3 3di ic reper	tone securise	Jaivain	Wi. a tog To loanon	010 100 100 100	
Toutes les photo	os apparais	sant au prése	ent rapport so	nt une f	idèle représentatio	n de ce que j'ai vu s	sur les lieux de
l'inspection et au			• •		•		
Grilles d'insped	ction anne	xées	⊽ so				
Autres pièces a	mnováno	nu rannar	Γso				
		αα ταρμοτι	1 39				
	Numéro				Titre		
☐ Croquis							
☐ Plan							
⊠ Carte	1	avenue des	Trembles		•		
Autre							
				MI_1.			
Échantillons			₩ SO			•	

2 Mise en contexte

∏so

Le 28 octobre 2013, une modification de certificat d'autorisation a été émise pour le remblayage de marécage et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour un projet de développement résidentiel.

Dans cette autorisation, 30 érables argentés de grandeur PFD doivent être plantés avant le 30 mai 2014.

Description de l'inspection

Je me stationne sur la rue des Trembles.

Je me dirige vers la clôture temporaire. Elle est en partie défaite suite aux travaux effectués par Hydro Québec (photo 1). Je retourne à la voiture. Les travaux de construction résidentielle à commencer au sud de la rue des Trembles. C'est la compagnie art 23-24 qui est l'entrepreneur sur les lieux

Je quitte les lieux.

Je n'ai pas vu de plantation pendant mon inspection.

Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Une modification du certificat d'autorisation a été délivrée le 28 octobre 2013 pour le remblayage de marécage et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour projet de développement résidentiel. Dans cette modification ils ont l'obligation de faire la plantation de 30 érables argentés avant le 30 mai 2014. J'ai communiqué avec art 23-24 par téléphone le 11 juillet 2014 pour savoir si la plantation avait été effectuée. Il était supposé me transmettre les coordonnées GPS de la plantation. Le 29 juillet je lui transmets un courriel, pour faire un rappel.

Le 25 août, je reçois un courriel du consultant m'informant que je vais avoir les coordonnées d'ici la fin de la semaine. Le 5 septembre, je reçois la coordonnée d'un érable argenté. Les autres érables sont supposés être autour de lui.

5 Conclusion

La compagnie respecte l'autorisation délivrée. Nous avons reçu une confirmation pour la plantation. Il reste à confirmer sur les lieux.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

⊠ so

Ainsi, je recommande de fermer cette présente intervention et d'aller faire une inspection pour s'assurer que la plantation a eu lieu.

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Signature:

Date de signature : 76/4-1/-03

Vérification du rapport d'inspection

Fonction: Coordonnatrice Approuvé par : Astrid Delmotte

Date: 2014-10-24 Signature:

Commentaires: OK avec recommandations

8 Photos

Photo no: 1

Fichier: DSCN1206.JPG

Description:

Clôture temporaire affaissée près d'un poteau électrique.



Photo no: 2

Fichier: DSCN1209.JPG

Description:

Résidence du côté sud de la rue des

Trembles

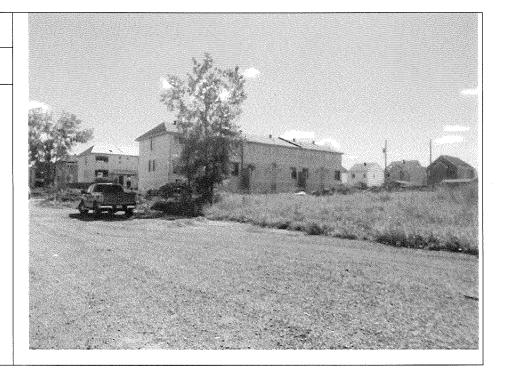


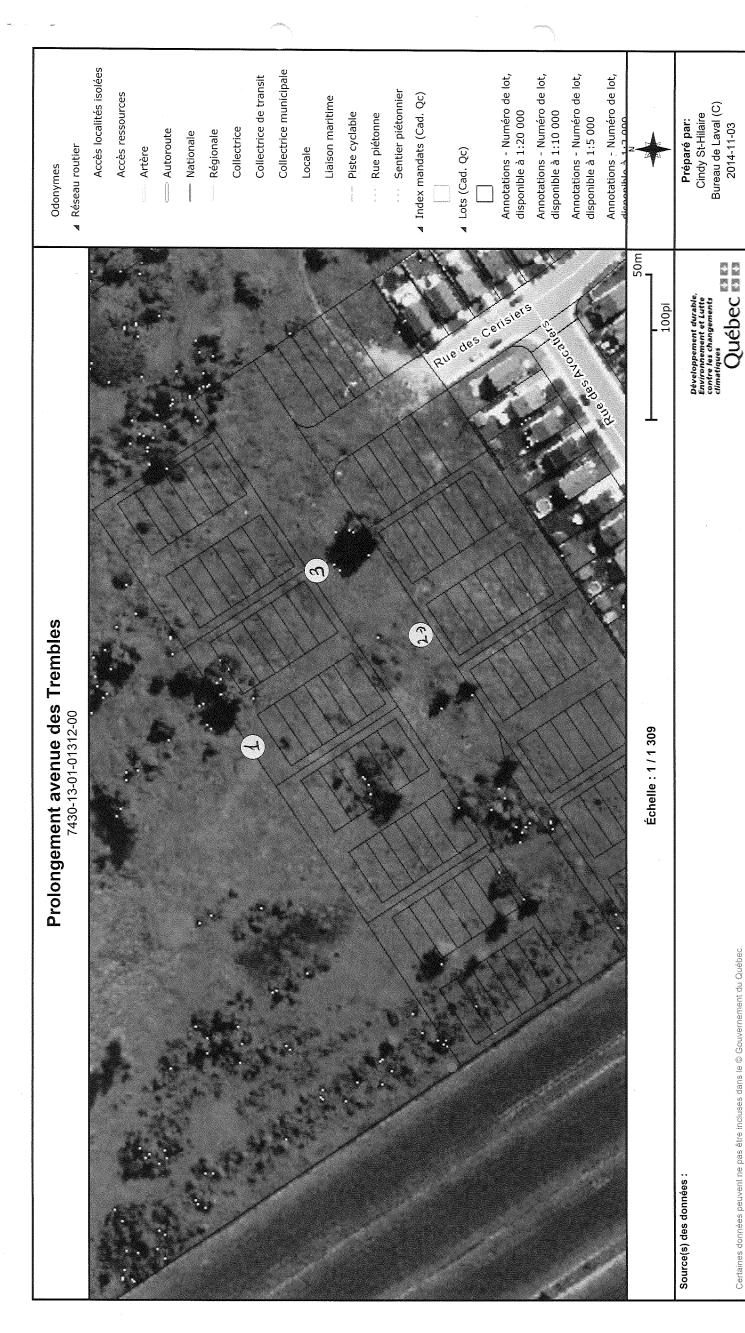
Photo no: 3

Fichier: DSCN1210.JPG

Description:

Panneau indiquant que c'est le groupe Mathieu qui est l'entrepreneur des





Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec, 2014

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Conte au dossign

Laval, le 24 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9031-7074 Québec inc. 6000, chemin Deacon 1P Montréal (Québec) H3S 2T9

N/Réf.:

7430-13-01-001312-00

401080852

Objet:

Non-respect des conditions du certificat d'autorisation pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers dans la cadre d'un projet de développement résidentiel à Laval

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 17 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 11 septembre 2012, pour le remblayage de marécages et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers dans le cadre d'un projet de développement résidentiel, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir :
 - Ne pas avoir effectué et transmis au ministère les analyses de sol qui ont servi au remblayage des marais et marécages, et ce, avant le début des travaux de remblayage.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

850, boul. Vanier Laval (Québec) H7C 2M7 Téléphone : 450 661-2008 Télécopieur : 450 661-2217

Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca Courriel : laval@mddefp.gouv.qc.ca ...2

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 11 novembre 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Cindy St-Hilaire au numéro de téléphone 450 661-2008, poste 305 ou à l'adresse courriel cindy.st-hilaire@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

SZ/csh ·

Salwa Znagui Chef d'équipe par intérim

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec 🗓 🕏

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laval

Version du 07 juin 2013

1. Identification						
Date de l'inspection: 2013-10-1	7 Heure	d'arrivée :	8 h 56]-	leure de départ	::9 h 25
Inspecteur : Cindy St-Hilaire			Accompagn	né de :		
NO :	•		Trans - 2111-4		Inonestia- de	onformité
N° intervention: 300842872 N° gestion documentaire: 7430	_13_01_001212	.00			Inspection de cection : 401080	
Nº demande : 200267632	-13-01-001312-	-00			Oocument officie	
But de l'inspection : Vérifier la c	onformité des tr	ravaux au C		manac . L	Joodinent officie	1
	- 7,4-9,4-9			\t		,D1
Lieu inspecté					,	
Nom du lieu : Marais et marécag	es (7430-13-01	-01312-00)				north de la contraction de la
Nom usuel du lieu :						
Nº du lieu : X2118157				u: maréca	age, marais, étai	ng, lagune
Localisation du lieu inspecté :				45.0040	0070000. 72 5	00705004000
Coordonnées géographiques d	u lieu (GEO NA	AD 83 degr	es decimaux)	: 45,6619	128/22200:-/3,5	96705364600
·						
Intervenant du lieu						
Nom	Fonctio	n A	dresse postal	e (si différ	ente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-7074 Québec inc.			0, chemin Dea			Y2037821
·			ntréal (Québec 60, rye Sainte-0			
1578434 Canada inc.			eau 330	Jauleille	Ouest,	Y2053770
		i i	ntréal (Québec) H3A 2S	9	
nuageux Personnes rencontrées			at net a commence de la commence de			
Nom			Fonction		N° de télé	phone (ou autre)
art 53-54		Entreprene	ur çart 23-24			
art 53-54		représentai	nt		514-386-7230	
art 53-54		ingénieur			514-737-9139	poste 234
	Will a state of the state of th					
Mode d'identification						4400 to 0.00 t
	oui		non		∐ S. (D
Mode d'identification : But expliqué à/Identification fai	verbale	art 53_5/	preuve o	de statut		
Dut explique a/luelitilication la	ite aupres de .	art 33-3 4	_			
Plainte						
Plaignant rencontré :	oui	*	non		⊠ s. (0.
Photos numériques						
Nombre de photos prises sur le	e terrain: 13		Nombre de	photos a	innexées au ra	pport: 5
Toutes les photos annexées à ce Coolpix L26 . L'original de ces ph numériques. La carte mémoire de sur le serveur central.	otos a été cons	ervé confor	mément à la D	Directive s	ur la gestion des	s photos
Les photos sont conservées sur l	e répertoire séc	curisé suiva	nt : M:\Rég-13'	\sthci01\7	430-13-01-0131	2-00\2013-10-17
Toutes les photos apparaissant a l'inspection et aucune n'a été mo			fidèle représe	ntation de	e ce que j'ai vu s	ur les lieux de
Grilles d'inspection annexées						
Numéro			Titre			

Autres pièce		au rapport				
Constitution	Numéro			Titre		
☐ Croquis☐ Plan	***************************************					
⊠ Carte	1	Remblayage de	milieux humides pour pro	olongement aven	ue des Trembles	
⊠ Autre	1		se du dossier 7311 13-01			
Échantillons						
	Туре		Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
eau						
□ air □ sol			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	résiduelles					
	dangereuses					
☐ matieres	dangereuses	s résiduelles				
faune						
pesticide:						A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
autre, pré						
Duplicata de	s échantillo	ns remis :	∐ oui	∐ non	s. o	
Demandes d	'analyses jo	intes au rapport	∷ □ oui	☐ non	☐ s. o	•
2. Mise ei	n contexte (f	acultatif)				
Canada inc, p des Cerisiers La compagnie les marais et La compagnie de conservati de 18 mois su Sophie Daupi conformes au 3. Descri Je me station présence sur Je remarque à neige et la l ll'a eu rembla canalisation p 4. Vérifica J'appelle le re	cour le rembla dans le cadre dans le cadre e s'est engage marécages a e a pris l'engation qui sont a uivants l'obter hinais a fait un CA délivré. ption de l'insine sur la rue les lieux. tout de suite barrière à sécayage et nivelo pluviale. (photogrésentant les présentant les days de la compléa présentant les	e d'un projet de ce d'un projet de ce d'un projet de ce de par écrit à fair lu MDDEFP avant la gement de céde djacente au miliention du CA. In e inspection le des Cerisiers. Je que les lots sont diment sont en boulement (photo 2 et co 5) Ementaire à l'inse 18 octobre 2013	le 11 septembre 2012, aux ige et de marais pour le priféveloppement résidentiel de parvenir une copie des la te début des travaux de art r po ₂₃₋₂₄ \$ à la ville de Le de la tente de la ville de Le de la ville	résultats d'analyremblayage. aval une superfilot 4 513 214 du si la clôture à non n entrepreneur p vers la clôture à ate des traces de des traces de des l'extrémité o	'avenue des Trembles se des sols qui seront cie de 4633 m² de terr cadastre du Québec de eige et la barrière à sé cour lui signifier le but de e machinerie sur le terr uest du lot. Il y a une e	et de la rue déposés dans ains aux fins dans un délai diment sont de ma ot. La clôture rain (photo 4) entrée de
J'appelle l'ing	jénieur le 24 (octobre 2013. Il n	'a aucun renseignement s	sur des analyses	de sol qui devait être	faites.
5. Conclu	sion					
II n'y a pas eu	ı d'analyse d	e sol avant le rem	nblayage des milieux hum	ides. Nous n'avo	ns reçu aucune analys	se de sol.
Évaluation	ı de la grav	<u>/ité en fonctio</u>	on de la directive sui	r le traitemen	t des manqueme	<u>nts</u>
Atteinte à la	santé huma	ine, à la sécurité	e, au bien-être ou au con	fort de l'être hu	main:	
Aucune atteir	nte ou risque	d'atteinte				
Atteinte à la	qualité de l'e	eau, du sol, de l'	air, à la végétation ou à	<u>la faune :</u>		
			ant servi au remblayage d nontre ˈqu'il n'a pas de co			xcavations de

No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00

Date de l'inspection : 2013-10-17

Date de l'inspection : 2013-10-17 No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00

5. Conclusion

Vulnérabilité du milieu affecté ou susceptible d'être affecté.

Milieu récepteur faiblement sensible, car il s'agit d'un milieu résidentiel.

Facteurs aggravants:

Aucun facteur aggravant, car il n'y a jamais eu d'avis de non-conformité envoyé au détenteur du certificat d'autorisation. **Traitement recommandé** : <u>Mineur.</u>

6. Recommandations	
Envoyer un avis de non-conformité en vertu de l'article 123.1 de	e la loi sur la qualité de l'environnement.
	•
Rédigé par : Cindy St-Hilaire	
Λ Λ Λ Λ Λ Λ	Date de rédaction : 7013 - 10-29
Signature :	

7. Vérification du rapport d'inspection	
7. Vérification du rapport d'inspection Approuvé par : Salwa Znagui	Fonction : Coordonnatrice par intérim
Signature :	Date: 2013.10.24
Commentaires: D'accord avec la recomman	ndation.

Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: DSCN0617 (Small).JPG

Description:

Limite du lot barrière à neige



Photo no: 2

Fichier: DSCN0622 (Small).JPG

Description:

Nivellement des terrains.

Prise en direction sud

Des traces de machinerie.sont

Visibles.

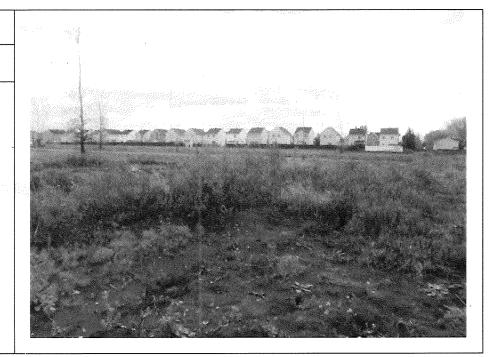


Photo no: 3

Fichier: DSCN0627 (Small).JPG

Description:

Nivellement du terrain Photo prise en direction sud-est



Annexe - Photos

Photo no: 4

Fichier: DSCN0621 (Small).JPG

Description:

Trace de machinerie sur le sol

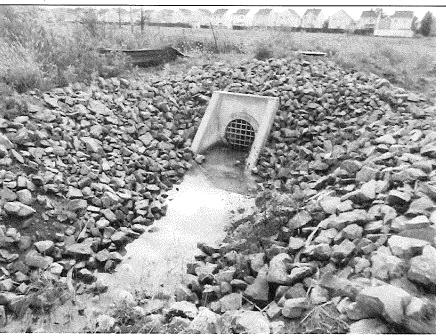


Photo no: 5

Fichier: DSCN0624 (Small).JPG

Description:

Entrée de la conduite pluviale à l'extrémité nord-ouest du lot.





Développement durable, Environnement, Faune et Parcs Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laval

Date de l'inspection: 2013-03-18	Heure d'arrivée : 9h30	Heure de départ : 10h30
Inspecteur: Sophie Dauphinais	Accompag	né de :
Nº intervention: 300787337	Type d'inte	ervention: Inspection de conformité
Nº gestion documentaire: 7430-13-0	01-001312-00 N° du rapp	ort d'inspection: 401016227
Nº demande: 200267632	Type de de	mande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier la confo	rmité des travaux avec le CA délivré) .

Lieu inspecté

Nom du lieu : Marais et marécages (7430-13-01-01312-00)

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2118157

Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune

Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 4513209

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,661928722200:-73,596705364600

Intervenant du lieu	•		
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
157834 Canada inc. et 9031-7074 Québec inc.		4150, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 330 Montréal (Québec) H3Z 2Y5 et 6 000, chemin Deacon, app. 1P Montréal (Québec) H3A 2S9	Y2053770 et Y2037821

Conditions météo			
Ensoleillé			
Personnes rencontrées			
Nom		Fonction	Nº de téléphone (ou autre)
art 53-54		Surintendant	
Mode d'identification			•
But expliqué :	⊠ oui	_ non	☐ s. o.
Mode d'identification :	⊠ verbale	preuve de stat	ut
	on faite auprès e	art 53-54	

Plaignant rencontré : ___ oui ____ non ____ s. o.

Photos numériques

Nombre de photos annexées au rapport : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sophie Dauphinais avec un appareil photo de type Nikon coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Nombre de photos prises sur le terrain : 16

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\dauso01\7430-13-01-0131200\2013-03-18

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf 1 à 6.

	A1	711	
	Numéro	Titre	
Croquis			
⊠ Plan		Rue des Trembles 7311-13-01-65005-ML	
Carte			

Date de l'inspection : 2013-03-18	No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00			
Autre				
Échantillons				
Туре	Natur	е	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
eau				
air				
sol			,	
matières résiduelles				
matières dangereuses	**			
matières dangereuses résiduelles				****
flore				www.us.v-s
faune				
pesticides				
autre, précisez				***************************************
Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☐ s. o	
Demandes d'analyses jointes au rapport :	oui oui	non	☐ s. o	

2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation (CA) est délivré le 11 septembre 2012, pour le «remblayage de marécages et de marais pour le prolongement de l'avenue des Trembles et de la rue des Cerisiers pour un projet de développement résidentiel », aux compagnies 9031-7074 Québec inc. et 157834 Canada inc.

Toutefois, des engagements ont été faits en condition à l'obtention du CA puisque les travaux entraîneront une perte de 2 479 m² de marais et marécages, sur les lots 4 513 209, 4 513 211, 4 513 212, 4 574 658 à 4 574 760 du cadastre du Québec, une compensation de 2 433 m² est prévue. Les superficies compensatoires sont situées sur le lot 4 763 254 adjacent au milieu humide 748.

De plus, un certificat d'autorisation antérieur a été délivré le 9 mai 2005 à la Ville de Laval (7430-13-01-01125-00). Cette autorisation prévoyait une perte de 2 200 m² de milieux humides qui devait être compensé par une surface équivalente en milieux terrestres situés en périphérie du milieu humide 748. Cependant, puisque la compensation, prévue au CA antérieur (7430-13-01-01125-00), n'avait toujours pas été exécutée avant la nouvelle demande de CA, celle-ci a été ajoutée à la nouvelle demande pour atteindre une superficie compensatoire de 4 633m² de milieux terrestres en périphérie du milieu humide 748.

Programme de vérification

Avant les travaux

• S'assurer de la réception de l'analyse des sols qui seront déposés dans les marais et marécages avant les travaux de remblayages.

Inspection du CCEQ durant les travaux

 S'assurer que la clôture à neige et la barrière à sédiments délimitant la zone de travaux sont en place avant le début de ceux-ci

Après les travaux

- S'assurer du respect des superficies autorisées pour le remblayage des marais et marécages (figure D : Superficie des milieux humides détruits par les travaux de mars 2011)
- S'assurer de l'installation d'une clôture permanente de type frost à la limite des lots 4 574 721, 4 574 734, 4 574 747 et 4 574 760 une fois les habitations construites sur lesdits lots.
- Vérifier que les superficies offertes en compensation (4 633m²) ont été cédées à la Ville de Laval dans le délai maximal de 18 mois suivant la délivrance du CA soit d'ici mars 2014.

Une demande par courriel de la biologiste affectée au CA est faite le 14 décembre 2012, pour s'assurer de la conformité des travaux. (en annexe)

3. Description de l'inspection

Je me stationne en bordure de la rue des Avocatiers.

Je constate que des travaux d'excavations sont en cours. Je note la présence d'une pelle mécanique de type Caterpilar, une pelle mécanique de type Volvo muni d'une fourche, ainsi qu'un chargeur Caterpilar sont en activités lors de mon inspection. (voir photo 6)

Je marche en direction du lot 4 574 721. Une fois à la limite nord est, du lot 4 574 721, je constate la présence de la clôture à neige et de la barrière à sédiments sur tout le périmètre affecté, et ce, comme mentionnée au CA. (voir plan n° 1186251, feuille SK01, Rév.1)

Je marche en direction ouest en longeant la clôture afin de m'assurer que la clôture et la barrière à sédiments sont installées adéquatement.

Date de l'inspection : 2013-03-18 No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00

3. Description de l'inspection

Je remarque que la barrière à sédiments est ensevelie sous la neige à certains endroits. (voir photos 1, 2, 3, 4 et 5)

La clôture à neige est défaite à un endroit. (voir photo 4)

Le regard indiqué au plan n° 1186251, feuille SK01, Rév.1 ainsi que l'enrochement, sont en place. (voir photo 3)

J'informe le surintendant du chantier de mes constats à savoir que la clôture à neige est défaite sur une section et que la barrière à sédiments est ensevelie sous la neige à plusieurs endroits. Il m'informe que les correctifs seront faits dès que la température le permettra pour la barrière à sédiments et que la clôture sera attachée le jour même.

Je quitte les lieux.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)	

5. Conclusion

Les travaux sont conformes au CA délivré le 11 septembre 2012.

6.	Recom	mand	ations

Je recommande de communiquer avec le responsable afin de m'assurer que l'analyse de sol sera effectuée avant le remblayage des marais et marécages.

Rédigé par :Sophie DauphinaisDate de rédaction :

7. Vérification du rapport d'inspection				
Approuvé par : Salwa Znagui	Fonction: coordonnatrice par intérim			
Signature :	Date: 2013 - 04 - 10			
Commentaires: D'accord wee la	recommandation.			

Annexe - Photos

Photo no: 1

Fichier: DSCN0333(Small).jpg

Description:

Clôture à neige délimitant la zone des travaux. Barrière à sédiments installée sur au nord de la clôture à neige.

Cette photo a été prise en direction ouest à l'extrémité nord-est du lot 4 574 721.

La barrière à sédiments est partiellement ensevelie sous la neige sur plusieurs sections.



Photo no: 2

Fichier: DSCN0336(Small).jpg

Description:

Barrière à sédiment sur la portion nord ouest du lot 4 574 760. Cette photo a été prise en direction nord.

On remarque que la barrière à sédiments est affaissée à son extrémité nord.

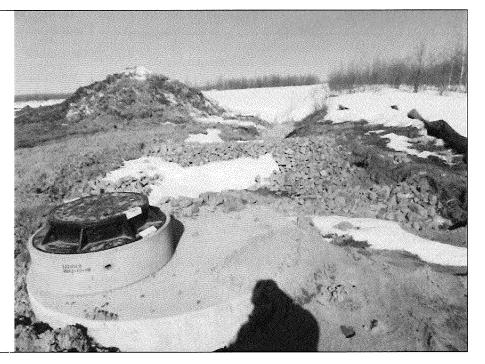


Photo no: 3

Fichier: DSCN0339(Small).jpg

Description:

Un regard est installé et l'enrochement comme prévu au plan 1186251 feuille SK-01 est fait.



Date de l'inspection : 2013-03-18 No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00

Annexe - Photos

Photo no: 4

Fichier: DSCN0340(Small).jpg

Description:

Clôture à neige détachée. La barrière à sédiment est complètement ensevelie sous la neige.



Photo no: 5

Fichier: DSCN0341(Small).jpg

Description:

Barrière à sédiments ensevelie sous la neige.

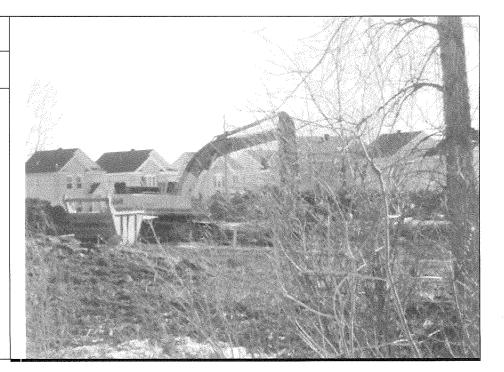


Photo no: 6

Fichier: DSCN0343(Small).jpg

Description:

Pelle mécanique en fonction.



Date de l'inspection : 2013-03-18 No de gestion documentaire : 7430-13-01-001312-00

